

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2012

Le trente et un janvier deux mille douze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire.

Etaient présents : Yves JEZEQUEL, Louis ZOBEÏDE, Candide LOTT, Jean-Marc SAAS, Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Anny DELVALLEZ, Christian PECHEUX, Xavier HUMLER, Jean-Claude AMPSLER, Richard BAUMERT, Hava DEDE, Bruno LEFEBVRE, Véronique STAUB, Chantal RENARD, Anne WAGNER, Alain BARTHEL, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER, Daniel WALTER (procuration donnée à Emilie UHL jusqu'à 20h20), Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN

Absents excusés : Jean-Marie BOESCH et Patricia PERCEAU (procuration donnée respectivement à Jacky WOLFARTH et Anny DELVALLEZ).

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2011
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Cession de terrain, rue du Landsberg*
 - b) *Bilan du programme de voirie 2011 pris en charge par la COCOBEN*
- 5) Affaires financières
 - a) *Subventions de fonctionnement 2012*
 - b) *Demande de subvention de la paroisse St Laurent*
 - c) *orientations budgétaires 2012*
- 6) mise en place de la charte de l'action sociale avec le CNAS
- 7) Rapport d'activités 2010-2011 de la COCOBEN
- 8) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h05 en saluant le représentant de la presse et procède à l'appel des conseillers.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- dimanche 5 février à la salle des fêtes : Bourse aux BD/CD par l'ACPAHU
- jeudi 9 février à 18h00, salle du conseil municipal : vente de bois de chauffage
- samedi 18 février à la salle des Fêtes : bal de carnaval de l'ASB
- samedi 3 mars 2012 à la salle des fêtes : loto de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- du 13 au 16 mars à la salle des fêtes : bourse aux vêtements de l'AGF
- samedi 24 mars 2012 à la salle des fêtes : bal de carnaval de l'ASB

2) *Recours devant le Tribunal Administratif*

Par requête en date du 6 décembre 2011 la Société d'Exploitation des Etablissements JUNG à SERMERSHEIM a introduit un recours en annulation du marché du lot 111 « chauffage - ventilation » pour la restructuration et l'extension de la salle des sports

2) **Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence**

- Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :
- M et Mme Christophe HAMM, pour une maison d'habitation, sise 10 faubourg de Strasbourg
- SARL NOVACHOC pour 1 terrain à bâtir industriels dans le Parc d'Activités des Nations, cadastré Section AK n° 70/11 d'une contenance de 22,09 ares
- Société Civile Immobilière Ancienne Porte, pour un lot de copropriété (garage), 27 rue du Général de Gaulle
- M Francis PREISS, pour une maison d'habitation, sise 22 rue des Vosges
- Mlle Sidonie PIERRE, pour un appartement, sise 3 rue du Château

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2011

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2011 est **adopté par 26 voix** pour et une abstention (Anny DELVALLEZ pour absence à la séance)

4) AFFAIRES D'URBANISEME ET TRAVAUX

a) Cession de parcelle rue du Landsberg

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint, informe l'assemblée que la ville de Benfeld est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AN n° 212 (au bout de la rue du Landsberg), d'une superficie de 1,42 are, représentant un ancien délaissé de voirie. Cette parcelle est, depuis l'origine, intégrée dans la propriété mitoyenne.

Le propriétaire de cette dernière, Monsieur Hikmet BAS, souhaiterait l'acquérir en vue de réaliser une desserte de sa propriété par cette rue (sachant qu'à ce jour le seul accès se fait par la RD 1083).

Une proposition d'achat avait été faite à la commune en début 2011 pour un prix forfaitaire de 1 400 €.

En retour, il a été proposé d'envisager une éventuelle transaction sur la base d'un prix de 5 000 € de l'are (conformément à la délibération du 25 mai 2010 pour des terrains identiques).

Par courrier du 10 décembre 2011, Monsieur BAS, a émis un avis favorable sur cette base.

Compte tenu de la situation du terrain et de la destination future, il est proposé de réserver une suite favorable à cette cession, sur la base d'un prix de 5 000 € l'are, hors frais à la charge de l'acquéreur, soit 7 100 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint,

vu la demande de Monsieur Hikmet BAS,

vu la situation de la parcelle,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 25 janvier 2012

émet

un avis favorable à la cession de la parcelle, Section AN n° 212, d'une superficie de 1,42 are, au prix de 5 000 € l'are, soit 7 100 € (sept mille cent Euros, frais de notaire et indemnités à la charge de l'acquéreur

charge

le maire à entreprendre toute démarche en vue de l'aboutissement de cette transaction, notamment à signer l'acte à intervenir par devant notaire de Benfeld.

adopté à l'unanimité

b) Bilan du programme de voirie 2011 pris en charge par la communauté de communes

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint, présente à l'assemblée le bilan des dépenses de voirie prises en charge par la communauté de communes suite au transfert de compétence sur l'enveloppe de 275 000 € allouée à la ville de Benfeld.

Au titre du fonctionnement, le montant total s'élève à 106 244 € se répartissant entre l'éclairage public pour 86 450 €, la marché de balayage pour 8 794 € et diverses fournitures (panneaux, peinture, radar...) pour 11 000 €.

En investissement, le montant s'élève à 118 000 €, dont 12 000 € pour l'aménagement du carrefour rue du Dr Sieffermann et rue de l'Eglise, 29 000 € pour la réfection du tapis de la rue du Moulin, 25 000 € pour l'aménagement de la place des Charpentiers et 52 000 € pour la rue du Maréchal Foch.

Les crédits étant reconductibles d'année en année, l'enveloppe disponible au 1^{er} janvier 2012 s'élève à 449 000 €.

Il rappelle également les modalités de fonctionnement de cette compétence (notamment la différence de préparation des demandes de travaux entre les communes). Pour ces dernières, les dossiers sont préparés par le service technique de la communauté de communes et les dossiers de la ville sont élaborés en interne.

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) subventions de fonctionnement 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 25 janvier 2012,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG,
maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit les subventions de fonctionnement allouées au
titre de l'année 2012 :

A) Subventions aux organismes ou groupements d'intérêt éducatif et culturel

Centre communal d'action sociale	16 500 €
Groupement d'Action Sociale du personnel communal	11 500 €
Mutuelle de l'Est	13 000 €
Union des Aveugles de Guerre - Strasbourg	52 €
Centre de Formation et de Culture Sociale	90 €
Centre Antibruit du Bas-Rhin (CABR)	200 €

B) Subventions allouées aux sociétés locales

1) Sociétés sportives : 18 000 €

Association Sportive de Benfeld	
Alsacienne de Handball	
SSC Laurentia (3 subventions fixes)	
Tennis Club	
La Boule au But	
Club de Plongée	
Billard Club	
Judo Club	
Cercle d'Echecs	
Fixe : 510 € + 2,85 € par licence adulte	
+ 9,20 € par licence jeune	

2) Sociétés «loisirs »

Model Club	240 €
------------	-------

3) Office Municipal des Fêtes 15 000 €

4) Sociétés culturelles et éducatives

Chorale Sainte Cécile	240 €
Société d'Histoire des Quatre Cantons	240 €

5) Sociétés « nature »

Association de pêche et de pisciculture	240 €
APPMA (section jeunes et école de pêche)	240 €
Sté d'aviculture et de protection des oiseaux	240 €
AMIPEC (oiseaux exotiques)	240 €
Société d'arboriculture	240 €
Amicale des apiculteurs	240 €

6) Amicales diverses

Union Nationale des Combattants (UNC)	150 €
Association ADEIF	150 €
Secouristes « Croix Rouge »	150 €
Donneurs de sang	150 €
Coup de Pouce à l'Illmatt	150 €
UNIAT	150 €
Le Souvenir Français	150 €
Refuge des Anti A Benfeld, Erstein et environs	150 €

7) Amicale des Sapeurs-Pompiers	500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (Union)	1 900 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	500 €

C) Subventions diverses

Classes vertes, de neige ou de mer pour les élèves de Benfeld en dessous de 18 ans pour des séjours minimum de 5 jours : 5,50 € par jour et par élève :	
Ecole Briand	1 850 €
Ecole Rohan	1 850 €
Collège et autres établissements	2 300 €

D) Autres subventions

Médaillés sportifs au niveau national	600 €
Comité d'organisation du triathlon (triathlon 2012)	2 500 €

adopté à l'unanimité

b) Demande de subventions de la Communauté de paroisses pour voyage en Pologne

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'Assemblée que par 12 décembre 2011, Mme Nathalie GARBACIAK, responsable du groupe des jeunes et enfants de chœur de la communauté de paroisses de Benfeld et environs sollicite une participation de la Ville de Benfeld pour le financement d'un voyage culturel prévu en Pologne par les servants de messe durant la période du 21 au 27 avril 2012.

Compte tenu du nombre de participants (55 jeunes et 10 accompagnateurs) le coût du voyage est estimé à 500 € par personne, dont 250 € à la charge des participants, le reste étant financé par des actions ponctuelles et des subventions.

A ce titre, une aide de la ville de Benfeld à hauteur de 5 € par jour et par enfant, soit 455 € pour les 13 jeunes concernés, est demandée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint et du maire, qui rappellent qu'une position identique a été adoptée par l'ensemble des communes concernées,

vu la demande du 12 décembre 2011 de la Communauté de Paroisses de Benfeld et environs,

compte tenu du caractère exceptionnel et culturel de ce voyage,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 25 janvier 2012,

décide

d'accorder une participant de 5 € par jeune de Benfeld et par jour pour le voyage en Pologne organisé par la communauté de paroisses de Benfeld et environs du 21 au 27 avril 2012

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.

adopté par 24 voix pour

(1 abstention : Yves JEZEQUEL,

Daniel WALTER et Candide LOTT ne participant pas au vote)

Monsieur Daniel WALTER réitère la position qu'il avait prise lors d'une demande similaire en novembre 2006. Il propose que chaque conseiller municipal, verse un montant de 16 €, à titre personnel, permettant de couvrir le montant de la dépense. Il ne participe pas au vote.

Mme Candide LOTT s'absente lors de la discussion sur ce point.

c) Orientations budgétaires 2012

Le débat d'orientation budgétaire permet de discuter de l'évolution d'une collectivité, car le budget qui en résulte traduit la stratégie financière de la commune, tenant compte de l'ensemble des paramètres locaux et autres et surtout des choix d'investissements à moyen terme.

Pour l'année 2012, les incidences de diverses dispositions de la loi de finances, de décisions prises au niveau local et la situation économique actuelle seront particulièrement sensibles sur l'exercice budgétaire. Une des grandes problématiques sera la disponibilité de liquidités bancaires pour le financement des opérations d'investissement, en raison de la politique de réduction de la dette publique et son effet récessif sur l'investissement public porté en grande partie par les collectivités territoriales

Au titre de la loi de finances :

- les prévisions économiques officielles s'établissent à +1% pour la croissance économique et +1,7% pour l'inflation (hors tabac)
- la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2011-2014 fixe un plafond global de dépenses dans lequel s'inscrit la loi de finances (pour 2012 le déficit prévisionnel s'établirait à 82 Mds € contre 91,5 en 2011. Depuis 2004, les administrations publiques locales (APUL) participent au déficit public (leur quote-part étant toutefois minime et en baisse en raison de l'accroissement moins rapide de la dette que celle de l'Etat).

- outre le gel des prélèvements sur recettes de l'Etat prévu par la LPFP, un effort supplémentaire de 200 M € est demandé aux collectivités à titre de participation à réduction d'1 Md des dépenses de l'Etat. Sont ainsi gelées, la DGF et les dotations de compensation.
- la réforme de la péréquation (article 144 de la loi) par la création du FPIC (fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales) aura également des incidences sur les recettes du bloc communal. En 2016, ses recettes sont fixées à 2% des recettes fiscales des communes et leurs groupements à fiscalité propre (soit environ 1 Md €). Pour 2012 le montant est fixé à 150 M € (ensuite progressivement à 360, 570 et 780 M €). Pour définir les contributeurs ou les bénéficiaires du fonds, le calcul du potentiel financier se fera par agrégation des ressources de la communauté et des communes membres. Le prélèvement ou le versement sera effectué sur les ensembles intercommunaux et des répartitions (sur décision de l'organe délibérant) en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) pourront être décidées.
- le coût supplémentaire de la réforme de la TP (environs 1 Md) sera supporté en partie par les collectivités territoriales
- l'actualisation des bases fiscales de 1,8%
- la DGF 2012 est gelée aux valeurs 2010 pour la dotation de base et la dotation forfaitaire (le besoin supplémentaire de financement soit 240 M € est assuré par un écrêtement du complément de garantie et une diminution de la compensation de la part salaires et de la dotation de compensation. En définitive, en raison de l'évolution de la population DGF, son montant devrait être identique à 2011.
- la DSR (dotation de solidarité rurale) est maintenue en 2012 avec la prise en compte des nouveaux modes de calcul du potentiel fiscal. Il en est de même pour la DNP (dotation nationale de péréquation). Néanmoins ces dotations seront minorées (voir supra)

Incidence des décisions locales :

- le transfert de la compétence « voirie » à la COCOBEN, avec prise en charge par cette dernière d'une enveloppe budgétaire annuelle de 275 000 € pour la période 2010-2015. Toutefois, compte tenu de l'intégration dans cette enveloppe des dépenses de fonctionnement (soit 100 000 € au titre de l'éclairage public, 20 000 € au titre des autres dépenses de fonctionnement, hors mise à disposition du personnel) la part liée à l'investissement est sensiblement réduite
- le taux modulé applicable en 2012 pour les opérations qui rentrent dans son champ de subvention est fixé à 23% par le Conseil Général

Incidence des résultats de l'exercice 2011 et des programmations de travaux déjà envisagés :

- le résultat net 2011 s'établit à 370 000 € permettant de dégager un autofinancement brut de près de 1,24 millions €, soit 700 000 € net
- l'évolution des bases fiscales devrait garantir des recettes estimées à 2 400 000 €.
- la contribution de la commune au FNGIR (suite à la réforme de la taxe professionnelle) est pérennisée pour 2012 et 2013 pour un montant de 56 000 €
- le respect du dispositif du plan de relance permettra de récupérer en 2012 les recettes de TVA de 2011

- les charges de la dette (494 000 en 2010, 450 000 en 2011), compte tenu du recours à l'emprunt pour le financement de la salle des sports progressent à 700 000 € en tenant compte des emprunts encore à réaliser en 2012. Cela représente un montant de 121 € par habitant pour une moyenne de la strate de 135 € en 2010.
- l'encours de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice est de 4 772 000 € soit 827 € par habitant. La moyenne de la strate en 2010 était de 1 065 €.

Dans cette optique et dans la mesure où les dépenses de fonctionnement ne subiront pas d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent, le volume prévisionnel de dépenses d'investissement nouvelles pour 2012 s'élèvera à 2 880 000 €, correspondant principalement au financement de la salle des sports. Un recours à l'emprunt pour un montant complémentaire de 2 M € est prévu. Par ailleurs, il y a lieu d'envisager un crédit-relais ou l'adaptation de la ligne de trésorerie pour faire face au délai de versement du FCTVA (1 M € sur 1 an). Ces chiffres devront néanmoins être précisés, lorsque tous les éléments (notification des bases de fiscalité, DGF, résultat définitif 2011...) seront connus.

A titre d'information, vous trouverez ci-joint un tableau d'analyse des équilibres financiers de la commune pour l'année 2010 (compte administratif) et un état de la dette de la commune au 1^{er} janvier 2012.

Par conséquent, il est proposé de maintenir l'évolution des taux de fiscalité des ménages à 1 % maximum en 2012, malgré l'important programme d'investissement en cours permettant de garder des marges de manœuvre pour la section d'investissement. De plus, il est envisagé de ne pas prévoir d'investissement neuf en 2013 et de reporter les programmes prévus pour cet exercice (notamment le projet d'agrandissement et de réhabilitation de l'école Aristide Briand) d'une année.

6) Mise en place de la charte de l'action sociale avec le CNAS (Centre national d'aide sociale)

Madame Mona PAJOLE, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que le droit à l'action sociale des personnels des collectivités territoriales est devenu obligatoire pour tous avec la loi N°2007-209 du 19 février 2007.

Les agents de la ville de Benfeld bénéficient depuis de très longues années des prestations du CNAS.

L'Assemblée Générale du CNAS réunie les 9 et 10 juin 2011 a adopté une charte de l'action sociale qu'elle propose de faire approuver par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes, dans les termes du document joint en annexe.

Il est proposé au conseil municipal de l'adopter dans les mêmes termes.

Pour information, le délégué élu est Mme Mona PAJOLE et le délégué du personnel Mme Patricia HURSTEL, faisant également office de correspondant

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Mona PAJOLE, maire-adjoint,

vu le projet de charte de l'action sociale élaborée par le CNAS

autorise

le maire à signer la charte de l'action sociale avec le CNAS, dans les termes du projet joint en annexe

adopté à l'unanimité

7) Rapport d'activité 2010-2011 de la Communauté de Communes de Benfeld et environs

Monsieur Jean-Claude AMPSLER, conseiller municipal et vice-président de la communauté de communes, informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du CGCT le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année à chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Claude AMPSLER,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité au 30 septembre 2011 de la Communauté de Communes de Benfeld et environs, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport d'activité au 30 septembre 2011 de la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

8) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Yves JEZEQUEL présente les différentes propositions émises par les conseillers municipaux enfants, lors de la réunion des commissions du 21 janvier 2012, à savoir :

- Assister aux vœux du maire
- Organiser une visite du Conseil Régional
- Prévoir une visite de la gendarmerie
- Une visite du centre de secours est programmée le 11 février de 10h00 à 11h00
- Réfléchir à l'aménagement d'une aire de jeux à proximité du collège dans le cadre de l'agrandissement

Il informe également de l'ouverture prochaine de l'EHPAD (Résidence Clos de l'Illmatt) pour début mars, une inauguration étant envisagée à la fin du mois de mai. Pour ce qui est du recrutement, les demandes sont à adresser à la directrice de la structure. Le démarrage entraînera la création de 24 emplois équivalents temps plein.

Monsieur Jean-Marc SAAS, présente le programme des manifestations culturelles 2012, ainsi que celui des animations à la médiathèque et de l'OMF diffusés à tous les conseillers.

A ce programme pourraient encore s'ajouter deux concerts donnés par l'Orchestre Philharmonique et l'Orchestre Universitaire de Strasbourg..

Monsieur Jacky WOLFARTH informe que le Benfeld.com du mois de mars est en cours d'élaboration et que les articles à publier doivent parvenir rapidement en mairie.

Madame Anny DELVALLEZ informe que l'opération OSCHTERPUTZ 2012 est fixée au samedi 14 avril et invite tous les conseillers à assister les jeunes du conseil municipal enfants

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h55.